

EMPRUNT, INDUSTRIES ET PRIORITÉS NATIONALES

Le Président de la République a décidé de lancer début 2010 un grand emprunt dont les ressources seront affectées à des priorités nationales. Ces priorités seront établies en novembre 2009 sur proposition d'une commission animée par MM. A. Juppé et M. Rocard.

Le Groupe des Fédérations Industrielles (GFI) considère que les ressources de l'emprunt doivent être mises au service d'une stratégie offensive permettant :

- de retrouver rapidement une croissance plus forte et plus durable,
- de placer l'industrie française sur une trajectoire de compétitivité, de progrès et de création de valeur et d'emplois,
- de se donner les moyens de jouer un rôle majeur dans la dynamique industrielle européenne.

Avec ces objectifs, le GFI propose que l'industrie et les services qui lui sont liés deviennent une des ambitions pour notre pays et figurent en bonne place parmi les priorités nationales pour l'emprunt.

En effet, améliorer la compétitivité industrielle, accélérer les redéploiements et encourager la recherche, l'innovation et l'exportation des secteurs structurants pour la croissance, c'est créer un effet d'entraînement fort sur l'ensemble de l'économie du pays.

A ce titre, 5 programmes essentiels pour l'avenir industriel, peuvent faire l'objet d'une affectation d'une partie des produits de l'emprunt :

- 1. Faciliter et accélérer les transferts de R et D et d'innovation dans l'industrie et vers les marchés du futur**
- 2. Stimuler la croissance verte**
- 3. Dynamiser la numérisation de la société française**
- 4. Créer des infrastructures avancées dans deux domaines : le transport et la gestion d'énergies et de matières premières et le transport multimodal**
- 5. Renforcer les fonds propres et les moyens de financement des PME et des ETI par un fonds de garantie de l'État**

Professions membres du MEDEF

Comité des Constructeurs Français d'Automobiles (CCFA)
Confédération Française de l'Industrie des Papiers, Cartons et Celluloses (COPACEL)
Fédération des Entreprises de la Beauté (FEBEA)
Fédération Française de l'Acier (FFA)
Fédération des Industries Électriques, Électroniques et de Communication (FIEEC)
Fédération des Industries des Équipements pour Véhicules (FIEV)
Fédération des Industries Mécaniques (FIM)

Fédération de la Plasturgie
Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales (GIFAS)
Syndicat Français de l'Industrie Cimentière (SFIC)
Union des Industries Chimiques (UIC)
Union des Industries et Métiers de la Métallurgie (UIMM)
Union des Industries Textiles (UIT)
Union Nationale des Industries Françaises de l'Ameublement (UNIFA)

L'emprunt contribuant à moderniser notre économie et à la rendre plus compétitive, une grille d'analyse doit être établie avec cinq critères pour évaluer les projets proposés :

- une **réponse à des besoins sociétaux cruciaux** et une capacité à préparer durablement notre avenir ;
- un **effet d'entraînement** fort sur l'ensemble de l'économie ;
- un **retour sur investissement identifié** pour le pays, en termes de progrès et de création de valeur, d'emplois et d'exportations ;
- des **associations de grandes entreprises, PME et ETI françaises et européennes au sein d'écosystèmes de croissance** ;
- une **capitalisation sur nos pôles d'excellence français et européens** pour conquérir de nouveaux marchés sur la scène internationale.

Au total, les propositions du GFI représentent des programmes totalisant **23,4 milliards d'euros**. La Commission Permanente de Concertation pour l'Industrie (CPCI) ouverte aux activités essentielles pour l'industrie ainsi qu'à tous les ministères concernés, pourrait être chargée d'instruire les propositions détaillées correspondantes et de décider des plans d'action nécessaires.

°

° °

I. Faciliter et accélérer les transferts de R et D et d'innovation dans l'industrie et vers les marchés du futur

1. R et D et innovation : la France en retard

En se fondant sur les données harmonisées de l'OCDE, on constate que la France est en retard par rapport à l'objectif décidé pour 2010 à l'échelon de l'UE : 3 % du PIB en R et D.

Ainsi, notre pays se situe à 2,1 % du PIB contre 3,4 % au Japon, 2,6 % aux USA, 2,5 % en Allemagne. S'agissant de l'effort des entreprises, il se situe à 1,3 % en France contre 2,6 % au Japon, 1,84 % aux USA et 1,77 % en Allemagne.

Or, l'industrie réalise 86 % de l'effort des entreprises en R et D, soit plus de 4 fois son poids dans le PIB.

S'agissant de l'innovation, l'indice synthétique européen d'innovation établi par l'UE situe notre pays au 10^{ème} rang sur 27 en Europe avec des constats très préoccupants où pour un indice 100 mesurant la moyenne européenne, la France se retrouve à :

- 74 s'agissant de l'aide publique aux entreprises pour innover
- 84 pour l'intensité de ventes de produits nouveaux sur le marché
- 91 pour l'intensité de dépenses des entreprises en TIC
- 95 pour la population active dans l'industrie de haute et moyenne technologique.

Ainsi, qu'il s'agisse de l'intensité de l'effort en R et D ou en innovation, notre pays a accumulé un retard considérable au cours des 10 dernières années.

2. Redresser la barre, préparer l'avenir : 1 milliard d'euros supplémentaire par an sur 5 ans dédiés à la R et D / Innovation

2.1 Des orientations et des décisions porteuses

Au cours des trois dernières années, des orientations et des décisions porteuses ont été prises :

- Création des pôles de compétitivité ; soutien au financement de leurs projets,
- Mise en place d'un crédit d'impôt recherche rénové
- Création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR)
- Fusion de l'ANVAR et de l'All dans OSEO
- Reengineering de la recherche publique (CNRS, INSERM,...)
- Autonomie des universités,

Ces orientations et décisions créent progressivement un environnement très favorable pour développer l'intensité de l'effort de R et D et d'innovation des entreprises.

Mais au-delà, et pour rattraper progressivement le terrain perdu sur les grands concurrents de l'industrie française, le GFI propose que trois leviers essentiels soient actionnés :

- Mettre en cohérence la future Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI) avec les défis et les marchés du futur identifiés par le GFI,
- Stimuler la R et D de plusieurs pans de l'industrie française pour qu'émergent des activités à haute intensité technologique,
- Concentrer des moyens de R et D et de financements publics sur les pôles de compétitivité et les Centres Techniques Industriels (CTI). Les pôles sont devenus un acteur important de la recherche, mais si l'objectif est d'orienter davantage de financement vers eux, il est nécessaire de disposer de règles de gouvernance claires.

2.2 Il est rassurant de constater une grande homogénéité entre les axes prioritaires de la SNRI et les quatre défis que le GFI a identifiés comme déclencheurs pour les marchés du futur.

Approche GFI Quatre défis déclencheurs des marchés du futur	Approche SNRI Proposition d'axes prioritaires
Défi n° 1 : démographie et consommation Défi n° 2 : développement durable Défi n° 3 : mobilité et connectivité Défi n° 4 : technologies de rupture	Axe prioritaire n° 1 : santé, bien-être, alimentation, biotechnologies Axe prioritaire n° 2 : urgence environnementale et écotechnologies Axe prioritaire n° 3 : information, communication et nanotechnologies

Cette cohérence de priorités doit se traduire par une mise en cohérence efficace des ressources privées et publiques mises à leur service.

De ce point de vue, le GFI considère comme essentiel :

- de mutualiser et d'évaluer la R et D publique ainsi que le transfert et la diffusion accélérés de ses résultats vers les entreprises appartenant à 2 grands secteurs économiques centraux : l'industrie et les services aux entreprises ;
- de concentrer des objectifs et des moyens publics de R et D et d'innovation sur des marchés du futur identifiés comme tels par le GFI et les pouvoirs publics. A ce titre, la R et D publique doit non seulement jouer un rôle multiplicateur mais aussi créer un réel effet structurant car cibler les moyens publics sur les marchés du futur stimulera l'émergence d'activités industrielles à plus haute intensité technologique ;
- d'encourager le développement de partenariats publics/privés pour la recherche et la technologie (R et T) ;
- d'accompagner la R et T portant sur de nouveaux modes de propulsion, ce sujet concernant plusieurs secteurs industriels (automobile, aéronautique, construction navale, pétrole) ;
- d'installer en France des projets pilotes de capture et de stockage du CO2 par des entreprises industrielles pour expérimenter en taille réelle sur des sites déterminés et évaluer leur valorisation dans le cycle de production (cimenterie, sidérurgie,.....) ;
- de créer un pôle national d'innovation et de formation sur la construction traditionnelle.

L'effort budgétaire et financier additionnel doit être alloué à ces priorités, être rendu lisible et visible pour nos concitoyens, et être évalué périodiquement avec les meilleurs critères disponibles issus d'un benchmark international.

II. STIMULER LA CROISSANCE VERTE

1. Lutte contre le changement climatique, tarissement d'énergies fossiles aujourd'hui incontournables, économies d'énergie, création de nouvelles énergies renouvelables,..... Les Grenelle de l'environnement, le paquet Énergie-Climat européen, le renouvellement du Protocole de Kyoto, et surtout les nouvelles attentes et demandes des citoyens du monde, créent indiscutablement de nouvelles potentialités et opportunités.

Pour plus de 80 % d'entre elles, les solutions viendront de l'industrie et de sa capacité couplée avec la puissance et l'intelligence de la R et D publique/privée, à proposer en produits/services ce qui est attendu à un horizon 2015-2020.

2. Le GFI propose que **4 milliards d'euros** soient affectés à des projets de moyen/long terme qui requièrent simultanément de la R et D publique et privée, de l'innovation de rupture, de la création de filières de production et d'écosystèmes de croissance qui soient, pour l'essentiel, localisés en France et appelés à y rester.

Le GFI a identifié cinq domaines clés pour l'avenir :

- Les véhicules décarbonés (voitures et camions), en incluant les nouvelles chaînes d'offre et les nouvelles infrastructures nécessaires,
- La rénovation de l'habitat, notamment en termes de gestion énergétique active des bâtiments et de recyclage des produits de construction et de déconstruction,
- Les écotecnologies et les éco-produits destinés aux process industriels et à l'habitat de nouvelle génération,
- Les énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse notamment), incluant les biocarburants de 2^{ème} et 3^{ème} génération,
- Le carbone des molécules rendu renouvelable à partir du végétal,

3. Un grand programme centré sur la **mise en place d'une économie circulaire** pourrait être lancé.

En effet et au-delà de la simple identification et classification des secteurs porteurs en lien avec la politique macro économique menée par l'État et des actions déjà en cours menées par les ministères et les collectivités concernant la recherche et le développement, il faut prendre en compte de façon systémique les « technologies vertes » ce qui implique de dépasser les contenus exprimés sous forme de produits spécialisés, de procédés particuliers ou alternatifs. Il faut actionner un levier d'entraînement du tissu économique, déclencher des initiatives et susciter les appuis territoriaux.

En second lieu, il faut consolider les compétences collectives sous-jacentes des « emplois verts » au travers de trois actions stratégiques :

- identifier les compétences collectives des chaînes de valeur « vertes »
- mesurer l'effort de formation à faire pour se rapprocher des cibles de compétences
- organiser le déploiement du système d'éducation correspondant ;

Enfin, il y a la raréfaction d'un certain nombre de ressources et d'éléments présents dans la nature autres que le carbone fossile à prendre en compte : métaux précieux, lithium, uranium...

Cette raréfaction doit être intégrée comme un enjeu stratégique déterminant pour développer une économie durable fondée aussi mais pas exclusivement sur l'utilisation des énergies et des matières premières renouvelables. Cet enjeu stratégique doit être considéré comme un élément déterminant de souveraineté économique.

Il y a donc une nécessité absolue à repenser l'organisation de la chaîne de valeur de la matière et en particulier à travailler sur le recyclage pour en faire un véritable outil industriel au travers de technologies et de logistiques innovantes.

Cette transition, nécessaire au développement d'une économie verte sur le long terme, ne correspond pas aux dynamiques naturelles des marchés à savoir concentration industrielle pour générer des économies d'échelle et concentration des efforts financiers sur des produits nouveaux à forte valeur ajoutée et de plus en plus complexes.

Ce modèle nouveau, écologiquement souhaitable mais improbable sous les seuls effets de marché, nécessite une structuration forte des acteurs industriels et une implication économique du consommateur, qui pourront être appuyées par le biais d'interventions de l'État et des Collectivités Territoriales.

Un premier volet du programme « économie circulaire » serait centré sur l'approvisionnement de notre pays en matières premières stratégiques. **2 milliards d'euros** y seraient consacrés avec trois priorités : la R et D, les technologies innovantes ou de rupture, la création des réseaux de l'économie circulaire.

III. DYNAMISER LA NUMÉRISATION DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE

L'objectif central est de renforcer la compétitivité des acteurs privés et publics et d'améliorer l'attractivité du territoire. Pour atteindre cet objectif, il faut mettre en place un environnement numérique compétitif et lancer trois programmes essentiels dans des domaines où notre pays a la capacité de devenir un leader mondial.

1. Développer vite les réseaux de communication électronique avancée (très haut débit)

Le pays a besoin de réseaux à haut débit, présents sur tout le territoire et rendus accessibles aux trois populations-cibles : les foyers, les entreprises, les administrations publiques. Ces réseaux constituent le socle indispensable pour le développement d'activités futures (télé activités, télésanté,...) pour la création numérique et pour la connectivité voulue par les citoyens, qu'elle soit mobile ou fixe.

Enfin, le déploiement accéléré de ces réseaux à haut débit, avec l'utilisation de tout l'éventail des technologies, y compris satellitaires, renforcera l'activité de secteurs clés pour l'économie : outre l'électronique, le bâtiment, les travaux publics, les télécoms, les installateurs, les administrations nationales et territoriales.

Il convient de réunir tous les acteurs concernés autour de ce projet et d'utiliser **2 milliards d'euros** du produit de l'emprunt pour créer un fonds national d'amorçage que viendront compléter les acteurs privés et les collectivités territoriales.

2. Lancer un programme national d'e-santé

Ce programme ambitieux répond à un double enjeu :

- Anticiper les défis de la démographie et du vieillissement de la population
- Optimiser, sur tout le territoire, les systèmes de soins tant en termes de qualité que de coûts.

Il s'agit d'impulser et de structurer une démarche et une approche globales :

- associant toutes les parties prenantes privées et publiques
- généralisant le recours à la télémédecine
- développant la télésanté

Deux objectifs majeurs :

- 10 % de patients suivis sur leur lieu de vie d'ici à 2012
- Rendre accessible, d'ici à 2020, à toute personne fragilisée, le choix de demeurer chez elle.

4 milliards d'euros seraient affectés à ce programme d'ici à 2012/2013.

3. Favoriser des projets pilotes d'application territoriale : ville/département/région

Trois projets pilotes pourraient être décidés, couvrant trois domaines de progrès différents :

- La réalisation d'un éco-quartier de grande taille (métropole à choisir) avec les meilleures technologies disponibles en matière de conception, d'urbanisme, de construction et de transport,
- L'infrastructure routière « intelligente » d'un département visant deux objectifs : la régulation optimum du trafic routier et la réduction ambitieuse du nombre de décès et de blessures sur la route,
- Le lancement d'un programme pilote d'e-éducation / formation dans une région en concentrant les actions sur trois cibles :
 - les enseignants pour qu'ils s'approprient les nouvelles technologies
 - les milieux défavorisés où il faut combattre l'illettrisme et l'analphabétisme
 - les groupes de population où développer la formation tout au long de la vie avec des outils pointus de formation à distance.

200 millions d'euros au total pourraient être dédiés à ces trois programmes pilotes qui mettraient en œuvre le savoir faire de plusieurs industries, de services associés et des professions du transport et de la construction.

IV. CRÉER DES INFRASTRUCTURES AVANCÉES POUR LE TRANSPORT ET LA GESTION DE L'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE ET DE MATIÈRES PREMIÈRES ET POUR LE TRANSPORT MULTIMODAL

3 milliards d'euros du produit de l'emprunt pourraient être consacrés au financement de projets d'infrastructures avancées qui conjuguent sécurité d'approvisionnement énergétique (énergies fossiles et électricité), économies d'énergie, besoins croissants d'interconnexions et développement de moyens de transports plus sûrs, plus rapides, en phase avec l'impératif du Grenelle de l'Environnement en la matière.

Le GFI propose que ces ressources soient affectées à trois grands projets :

1. Transport et gestion d'énergie électrique

Les aléas climatiques graves qui affectent notre pays mettent en évidence la fragilité relative du réseau de transport de l'électricité, tandis que sa production à 90 % d'origine nucléaire et hydraulique, participe à la lutte contre le changement climatique.

Le GFI propose un projet national ambitieux :

- Améliorer la qualité et l'efficacité énergétique et matérielle et sécuriser sur 5/7 ans le réseau de distribution en électricité,
- La mise en place d'une convergence rationnelle des réseaux électriques et des réseaux de communication pour créer une gestion active de l'énergie électrique (smart grid)

2. Transport de matières premières

Le transport routier ou ferroviaire de certaines matières premières indispensables à l'industrie chimique pourrait être supplanté progressivement par un réseau de pipelines dédiés.

3. Développement de la multimodalité dans le transport terrestre, fluvial et maritime

Le Grenelle de l'environnement a fixé des objectifs ambitieux en matière de transports :

- Création d'une autoroute ferroviaire sur l'axe atlantique
- Création des autoroutes de la mer
- Réalisation d'un canal à grand gabarit Seine Nord Europe
- Optimisation de l'usage du réseau routier existant

Le GFI constate que les industriels ont besoin de moyens de transports efficaces. Le mode routier, qui en représente une très grande partie, pourrait voir son rendement énergétique encore amélioré en adaptant davantage les infrastructures (ajout de voies dans des zones congestionnées) et en les utilisant mieux grâce au développement des transports intelligents (ITS) qui assurent une mobilité plus fluide et plus sûre. Le GFI propose que l'état accorde son soutien à travers le Programme de recherche et d'innovation sur les transports terrestres (Predit), les pôles de compétitivité automobiles

A ces quatre projets s'ajoutent deux projets structurants pour de nouveaux modes de transport : le fret à grande vitesse (Eurocarex) et le concept de l'Opérateur Ferroviaire de Proximité (OFP) qui séduit chargeurs, transporteurs et collectivités territoriales.

Or, singulièrement affaiblis par la crise économique, les opérateurs de transport concernés par ces 5 projets ne disposent pas des ressources financières suffisantes pour mettre à l'étude, faire construire, puis exploiter les matériels de transport innovants adaptés à ces projets : barges, wagons, locomotives, navires et TGV dédiés au fret.

C'est pourquoi le GFI propose que **200 millions d'euros** soient consacrés à la création d'une compagnie spécialisée dans les missions suivantes : définition des matériels innovants, fabrication des équipements nécessaires, mise à disposition aux exploitants. Ce type de compagnie existe déjà en Allemagne (Railpool) et au Royaume-Uni.

L'État apporterait **200 millions d'euros** de fonds propres, s'engagerait à garantir les financements demandés aux réseaux bancaires, la BEI pourrait également investir de même que la CDC, ainsi que des partenaires industriels.

Avec un tel véhicule financier, le GFI est convaincu que les nouveaux moyens de transport voulus par le Grenelle de l'Environnement seront accélérés dans leur mise en place et que l'activité industrielle qui leur est liée se développera rapidement.

V. DÉDIER UN FONDS DE GARANTIE DE L'ÉTAT POUR LE FINANCEMENT EN QUASI-FONDS PROPRES DES PME/ETI

Les PME et les ETI n'ont pas anticipé un retournement de l'activité aussi brutal, profond et de longue durée que celui qui s'est installé depuis septembre 2008.

Pour beaucoup de ces entreprises, les fonds propres sont absorbés progressivement par des charges de restructuration et de redéploiements d'activité, par le financement du chômage partiel et de la formation....En outre, les résultats d'exploitation sont négatifs depuis le dernier trimestre 2008.

Selon leurs activités, ces entreprises se trouveront dans les mois qui viennent dans une situation financière très difficile :

- Soit l'activité rebondit, alors les besoins en fonds de roulement augmenteront,
- Soit la récession perdure et les fonds propres en forte réduction ne seront pas suffisants.

Le GFI propose que **3 milliards d'euros** du produit de l'emprunt soient utilisés par l'État pour créer un Fonds de Garantie. Des prêts longs, assimilables à des quasi-fonds propres que sont les prêts participatifs seraient accordés par les banques aux entreprises et garantis par ce Fonds.

Ainsi l'État et le système bancaire joueraient pleinement leur rôle d'accompagnement d'entreprises en phase très sensible de retournement comme de sortie de crise.
